



**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle de Chlef**  
**Sous-Direction Technique**

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 48 / 22

Chlef , le 09/08/2022

A

**Monsieur : FERHAT NASR EDDINE**  
**SARL ALMAX**  
**BIR SAF SAF**  
**CHLEF**

**OBJET : Mise en demeure**

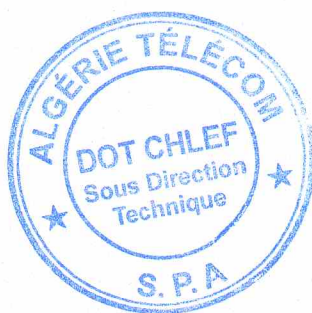
Devant la lenteur constatée dans la réalisation des travaux réseau de distribution ODN au niveau de Hay SAADA Phase 01 , sachons que l'ouverture du projet a été prononcée en date du 23/05/2022 pour un délais de 43 jours , malheureusement le projet n'est pas encore achevé a ce jours avec un retard constaté de 35 jours .

A cet effet , j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes mis en demeure pour achever les travaux dans le meilleur délais .

Un dernier délais de huit (08) jours est accordé a votre entreprise pour finaliser les travaux ,dés la réception du mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise.

*/ Le Directeur*



*Sous Directeur Technique*  
*DO Chlef*  
*Signé : BOUZIANE Mohamed*